

## Le respect des engagements reste la quête primordiale

*Devant les nouvelles menaces et les défis sans précédent auxquels est confrontée la conception traditionnelle de la liberté des médias dans l'espace de l'OSCE, les journalistes, les sociétés civiles et les gouvernements peuvent compter sur le dévouement du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, Miklós Haraszi, pour défendre inlassablement la sauvegarde des engagements pertinents dans les États participants. À l'occasion du dixième anniversaire de son Bureau, qui est la plus jeune des trois institutions de l'OSCE, M. Haraszi a fait part de ses réflexions au Magazine de l'OSCE dans un entretien avec Virginie Coulloudon, porte-parole adjointe du Secrétariat.*

**Virginie Coulloudon :** Qu'est-ce qui fait l'originalité de l'institution de l'OSCE pour la liberté des médias ?

**Miklós Haraszi :** Dix ans après, le Représentant pour la liberté des médias reste toujours le seul « chien de garde » intergouvernemental de la liberté de la presse dans le monde. Il existe bien entendu des ONG qui, sur la base de critères différents, interviennent en cas de violation de la liberté des médias. Elles sont basées pour la plupart en Europe occidentale et aux États-Unis et sont fort efficaces pour ce qui est de sensibiliser le public.

Au-delà des interventions, ce qui fait l'originalité de notre institution c'est que les États participants eux-mêmes nous ont accordé le droit de nous

adresser directement aux gouvernements pour demander que des mesures soient prises et pour les conseiller au sujet de la législation et de l'orientation à donner à leurs réformes. Nous sommes en outre tenus de coopérer à la fois avec les gouvernements et les sociétés civiles dans le cadre d'une relation triangulaire.

**L'institution a été créée à la fin de 1997 à l'initiative de Freimut Duve, votre prédécesseur, deux décennies après la signature de l'Acte final d'Helsinki. Comment l'esprit d'Helsinki a-t-il façonné l'institution de la liberté des médias ?**

Paradoxalement, autant nous nous plaisons à souligner la continuité du processus d'Helsinki et autant les accords d'Helsinki ont constitué un stimulant dans ma vie, autant je crois qu'il est aussi utile d'analyser la discontinuité qui s'est produite.

Il y a eu manifestement une « rupture » entre le moment où la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a été conçue au début des années 1970 et celui où l'OSCE a été créée dans les années 1990.

Au début du processus d'Helsinki, les deux camps étaient convaincus que leur propre modèle



Vienne, 29 février, célébration du dixième anniversaire de l'Institution du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias. (Photo de gauche) Plantu, éditorialiste et dessinateur au journal Le Monde a évoqué les tensions internationales auxquelles ont donné lieu des représentations profanes de personnages religieux. (Photo de droite) Thomas Hammarberg, Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe (à gauche), s'est associé à l'appel lancé par Miklós Haraszti (à droite) en faveur de la dépenalisation des fautes professionnelles commises par des journalistes et pour que des délits tels que l'insulte et la diffamation soient portés exclusivement devant des tribunaux civils.

de démocratie était le seul valable. Ensuite, après la chute du rideau de fer, ils ont semblé parvenus à une conception commune de la démocratie.

Ce qu'il y avait de réellement novateur et ce qui était révolutionnaire à propos de l'OSCE, c'était que des élections libres et équitables, une société civile libre et la liberté d'expression étaient reconnues comme constituant des engagements vitaux non seulement pour la démocratie, mais aussi pour la sécurité internationale. Les droits de l'homme étaient considérés comme des instruments de rétablissement de la paix.

Les trois institutions de l'OSCE — le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), le Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) et le Représentant pour la liberté des médias — en sont venues à incarner ces valeurs désormais universelles.

Il y a eu malheureusement un contrechoc à la suite des « révolutions de couleurs » dans certains États de l'ex-Union soviétique. Ces événements ont suscité un nouveau message « relativiste » au niveau de l'État. Tout comme à l'époque qui a précédé l'OSCE, aujourd'hui la doctrine est qu'il existe différents types de démocraties et que des valeurs et normes telles que le droit de s'exprimer librement ne devraient pas nécessairement être appliquées de la même façon dans les différents pays.

**Malgré cela, les engagements des États participants constituent-ils encore la pierre angulaire de vos activités ?**

Plus que jamais. De nouveaux types de menaces et de tensions ne cessent d'apparaître en suscitant de difficiles obstacles pour la liberté des médias, tant à l'est qu'à l'ouest de Vienne. La technologie joue un rôle crucial, mais ce qui est le plus souvent à la racine de tout cela, c'est la nature du pouvoir, qu'il s'agisse d'une « vieille » démocratie ou d'une démocratie nouvelle.

Nous devrions cependant garder à l'esprit que nous *pouvons* nous attaquer à ces obstacles en misant sur la coopération et le dialogue, aussi longtemps que l'esprit qui préside à nos engagements se porte bien. Mais si cet esprit faiblit, si le droit des trois institutions de l'OSCE de demander que les engagements de celle-ci soient respectés est remis en question et si les interventions sont considérées comme des intrusions dans les affaires intérieures, cela devient alors une tâche difficile.

Heureusement, même durant nos luttes les plus féroces, les États participants continuent à souhaiter le maintien de la coopération internationale.

**Dans ces conditions, quel est le moyen le plus efficace de faire face à la situation actuelle ?**

Même si les engagements sont universels, nous ne devrions pas, par exemple, condamner automatiquement le fait que, dans certains pays de l'OSCE, la presse écrite reste entre les mains de l'État. Ce qui devrait être inacceptable, c'est une attitude discriminatoire des autorités à l'égard des médias non gouvernementaux et indépendants qui apparaissent. Nous sommes tous d'accord sur le fait que le processus d'instauration de la liberté des médias se poursuivra tant que l'on restera dans la voie démocratique.

En ce sens, nous sommes « gradualistes » ; nous ne demandons pas qu'un État participant adopte un système particulier du jour au lendemain. Mais nous devons vraiment être stricts lorsque des États participants renient ou enfreignent les engagements qu'ils ont pris et qui donnent à l'Organisation son caractère unique.

**Votre mandat stipule que vous pouvez réagir à une violation soit en la dénonçant publiquement, soit en recourant à la diplomatie silencieuse. Quelle approche préférez-vous ?**

Je pense que c'est une bonne combinaison entre les deux qui donne les meilleurs résultats. Nous nous efforçons effectivement de déterminer qui nous cherchons à toucher et faisons preuve de prudence pour décider de la voie à suivre.

Dans les lettres de félicitations que j'adresse aux chefs d'État ou de gouvernement nouvellement élus, je saisis l'occasion de leur rappeler les engagements du pays et ses éventuels problèmes en suspens. Nous devons faire savoir aux politiciens dès le départ que nous nous félicitons de coopérer avec eux et que nous pouvons aider s'ils le souhaitent. Ces lettres s'adressent uniquement aux gouvernements, car ceux-ci constituent une audience stratégique pour nous.

Par la suite, toutefois, si les gouvernements ne s'attaquent pas aux problèmes en souffrance et si les atteintes à la liberté des médias persistent, le fait d'en appeler au public peut exercer un puissant effet de levier en influençant le processus politique, la société civile et la communauté internationale, notamment en matière de réforme, de législation et d'infractions graves.

**De plus en plus, cependant, il semble qu'il s'agisse d'une question d'autocensure tant à l'est qu'à l'ouest de Vienne. Cela doit soulever des difficultés pour votre institution.**

Derrière la plupart des cas d'autocensure, on constate qu'une certaine pression est exercée. Mon mandat m'autorise à critiquer toute pression exercée contre des journalistes — qu'il s'agisse de



Bichkek, 20 octobre 2006.  
Miklós Haraszti s'entretient  
avec des élèves de  
l'Académie de l'OSCE.

OSCE/ERIC GOURLIAN

Miklós Haraszti, écrivain, journaliste, défenseur des droits de l'homme, professeur et parlementaire hongrois a été nommé Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias en mars 2004 et reconduit dans ses fonctions en mars 2007 pour un second mandat de trois ans. Lui-même et son équipe internationale de quinze personnes sont basés à Vienne.

Né à Jérusalem, il a été cofondateur du Mouvement d'opposition démocratique hongrois en 1976. En 1980, il est devenu rédacteur en chef de *Beszélo*, une revue samizdat (clandestine). Il a participé à la table ronde de négociations de 1989 organisée dans le cadre des efforts faits par la Hongrie pour procéder à des élections libres. M. Haraszti a étudié la philosophie et la littérature à l'Université de Budapest, et l'Université américaine du Nord-Ouest lui a décerné un diplôme honorifique.

[www.osce.org/fom](http://www.osce.org/fom)

harcèlement, de violence ou d'attaques physiques. Dans certains cas, je peux aussi demander que la loi soit appliquée.

Toutefois, le chapitre 6 du mandat du Représentant pour la liberté des médias mentionne un type particulier d'autocensure lié aux situations dans lesquelles certains journalistes recourent à un certain type de langage insistant excessivement sur une cause nationaliste ou patriotique. De fait, le seul cas dans lequel mon mandat me demande d'intervenir directement dans des affaires de contenu journalistique est lorsque des États encouragent les journalistes à tenir un discours de haine.

**À la suite de la crise des caricatures survenue quelques années auparavant, il y a eu manifestement des cas d'autocensure parmi des journalistes et des rédacteurs en chef qui avaient l'habitude de dire franchement ce qu'ils pensaient. Comment voyez-vous le problème ?**

Je ne fais aucune distinction entre les mercenaires payés pour assassiner des journalistes qui enquêtent sur la corruption et les fanatiques qui cherchent à assassiner un dessinateur pour obéir à une *fatwa*. Leur but est le même : réduire des personnes au silence à cause de ce qu'elles disent, écrivent ou dessinent.

Malheureusement, dans les deux cas que j'ai mentionnés, la communauté internationale s'est montrée fort indulgente et n'a pas fait preuve d'une solidité suffisante.

Cela dit, permettez-moi aussi d'être clair sur un point : dans les cas d'incitation au crime et à la violence, j'estime qu'il est indispensable que la loi soit appliquée et que les auteurs – y compris les professionnels des médias – aient à en répondre et soient traduits en justice.

À propos d'une question connexe, tout pays désireux de défendre la liberté d'expression doit rapporter ses mesures d'interdiction concernant le contenu. Je me félicite que la Chambre des lords britannique ait finalement aboli ses lois sur le blasphème au début de mars. Ce fait positif a résulté d'une longue campagne légitime de groupes musulmans qui dénonçaient à juste titre la pratique du deux poids deux mesures. On ne saurait condamner une *fatwa* émise par un imam radical tout en maintenant les lois sur le blasphème.

Enfin, je partage l'avis de ceux qui disent que les rédacteurs en chef doivent se faire à cette nouvelle idée qu'il n'y a pas de petit journal dans une ville reculée du Danemark. Ce n'est plus le cas ! Le village planétaire est devenu une réalité depuis longtemps,

tout d'abord avec l'avènement de la télévision puis surtout grâce à l'Internet. Il faut aussi bien réfléchir au pouvoir de l'image : les photos peuvent être encore plus « planétaires » que les paroles.

**Quels sont les défis à venir dans le domaine de la liberté des médias et de la liberté d'expression dans la région de l'OSCE ?**

Dans deux ans maintenant, après l'achèvement de mon second mandat, mon successeur sera confronté à un paysage médiatique assez différent.

Aujourd'hui, l'Internet reste considéré comme un dispositif de soutien pour la presse écrite et audiovisuelle. Bientôt ce sera le contraire : les quelques maisons d'édition qui subsisteront appuieront essentiellement des opérations sur l'Internet. La télévision numérique et une foule de plate-formes réduiront l'influence des chaînes de télévision nationales. En fait, le terme « médias locaux » ne sera plus juste et chaque élément de la législation nationale relative à la répartition des fréquences sera par exemple remis en question par de nouveaux modes de distribution.

**Ce qui signifie que nous assisteront finalement à l'émergence d'un véritable pluralisme dans les médias ?**

De toute évidence, le pluralisme dans les médias, qui est à la base de la liberté d'expression, sera renforcé, encore que le concept qui sous-tend le pluralisme lui-même pourrait souffrir : d'une part, la prolifération des blogs remet déjà en question la conception traditionnelle du façonnage de l'opinion publique et, d'autre part, il restera nécessaire de lutter contre les monopoles alors que l'Internet devient une plate-forme lucrative et que des super-portails apparaissent.

Manifestement, l'ère de l'information numérique et la technologie moderne posent un défi pour l'éthique journalistique traditionnelle, et les normes relatives à une information responsable deviennent plus floues.

Cependant, toute tentative de brider l'Internet est vaine car il ne connaît pas les frontières nationales. À la longue, seules des mesures d'autorégulation prises au niveau international ont des chances d'être efficaces.

# Le moment où cesse la confrontation et où commence la coopération

## Les médias et le gouvernement



PAR ZOYA KAZANZHI

« C'est comme partir en voyage au pays des sots. » C'est ainsi que de nombreux journalistes que je rencontre dans les pays de l'ex-Union soviétique décrivent leurs rapports avec les membres des services de presse et d'information officiels. Cette remarque constitue sans doute une exagération émotionnelle, mais je dois dire que dans ces pays la plupart des attachés de presse et des porte-parole paraissent effectivement incapables d'interagir de manière constructive avec les représentants des médias. Et, comme ce sentiment est très réciproque, ce qui en résulte ce n'est pas une coopération mais un échange d'accusations de manque de professionnalisme.

Cela est fâcheux dans la mesure où ces adversaires supposés devraient en fait regarder dans le même sens en ayant pour objectif d'informer les gens sur les événements et les décisions et de leur permettre de participer concrètement au développement de leur pays. Le droit de savoir est un

principe fondamental de toute société démocratique et non pas une idée que l'on poursuit sur une lubie de journaliste.

En tant qu'ex-journaliste et ancienne porte-parole de la Commission électorale centrale ukrainienne, je connais bien le point de vue des deux côtés de la barrière. Les attachés de presse restent comme par le passé réticents à partager l'information. Il est presque aussi impossible d'obtenir un entretien avec eux qu'avec de hauts responsables. Quant aux journalistes, ils persistent à chercher à avoir accès aux échelons les plus élevés de l'administration, mais souvent ils ne savent absolument pas pourquoi.

Depuis 2005, ce double dilemme a constitué le thème central des séminaires organisés par le Bureau du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias. Ayant fait fonction de formatrice dans au moins dix d'entre eux jusqu'ici, je suis frappée par le fait que, en Azerbaïdjan, en Biélorussie ou au Kirghizistan, il n'y a aucune différence dans la liste des récriminations émanant de chaque côté du clivage en matière d'information.

Och (Kirghizistan), mars 2008. Des journalistes apprennent à dresser un plan d'action pour la couverture médiatique d'un événement à venir.



OSCE/ILIA DOHEL

Le formateur Yevhen Hlibovitsky passe en revue les principes du journalisme à Och.



OSCE/ILIA DOHEL

Tbilissi (Géorgie), mars 2008. La formatrice Zoya Kazanzhi (à l'extrême droite) insiste sur l'importance des normes professionnelles les plus élevées.

Je ne cesse d'être surprise, au début de chaque réunion de deux jours, par le fait que des gens qui travaillent dans la même branche ne se sont jamais rencontrés. Au mieux, ils se seront parlés au téléphone ; la moitié du temps, ils en auront retiré une impression négative.

Lorsque les participants se présentent autour de la table, le sentiment de circonspection mutuelle est palpable. Les journalistes s'assoient d'un côté, les attachés de presse de l'autre. Après tout, les « étrangers » ne se sentent pas à l'aise dans le « camp ennemi ».

Ma première tâche consiste à tenter de réduire la tension qui règne dans l'air et de créer une atmosphère détendue et amicale. J'encourage chacun à parler librement et ouvertement, mais manifestement cela est plus aisé à dire qu'à faire : un journaliste travaillant pour un quotidien officiel pourra « édulcorer » la situation réelle afin d'éviter tout conflit avec les autorités locales. Un attaché de presse – c'est-à-dire quelqu'un qui est inévitablement nouveau dans son travail – pourra s'efforcer de dresser un tableau idyllique de camaraderie confortable avec les membres des médias.

C'est la raison pour laquelle nous indiquons aux participants que tout ce qu'ils diront ne sortira pas de la salle. Ils comprennent que nous le disons

sérieusement quand nous leur demandons de ne pas enregistrer aucune partie des séances et de ne pas citer leurs homologues dans l'une quelconque de leurs publications. Chacun accepte de se conformer à cela : la coopération semble sur le point de s'instaurer.

La liste des doléances à l'égard des attachés de presse est sans fin, les plus courantes étant les suivantes : les organismes et les ministères qu'ils représentent sont extrêmement avares d'information et il est quasiment impossible de leur soutirer les éléments d'information les plus simples ; les services de presse publics tardent à commenter les accidents et les nouvelles qui viennent de tomber ; les communiqués de presse officiels sont piètrement rédigés ; les experts ne sont jamais disponibles pour faire des commentaires ; et, pour couronner tout cela, les services de presse officiels semblent paralysés dans les situations d'urgence.

Les griefs à l'égard des journalistes sont tout aussi divers : il déforment les informations et interprètent mal les faits ; ils sont complètement à côté de la réalité ou ils ne connaissent guère de nombreux sujets ; pour pouvoir comprendre les rudiments d'un sujet particulier, ils ont presque besoin de participer à une « campagne d'alphabétisation » spéciale ; ils méconnaissent l'importance des recherches et



OSCE/ILIA DOHEL

Moment de détente entre les formateurs, les journalistes et les attachés de presse à Och.



OSCE/ILIA DOHEL



OSCE/ILJA DOHEL

Oleg Panfilov, Directeur du Centre pour le journalisme dans les situations extrêmes, dont le siège est à Moscou, (debout à droite) et Zoya Kazanzhi (ci-dessus) partagent régulièrement leurs connaissances et leur données d'expérience avec des journalistes et des attachés de presse de pays de l'ex-Union soviétique.



OSCE/ILJA DOHEL

certains refusent de se contenter des commentaires venant de quelqu'un qui n'est pas un haut responsable.

Nous écrivons les récriminations échangées au tableau et les examinons une par une en analysant les solutions proposées et en recherchant un consensus. Mon but est de ne pas me borner à exposer les aspects positifs de l'expérience occidentale en encourageant les participants à apprendre comment proposer des solutions créatives. Pendant tout ce processus, le plus important est d'être poli et de ne pas enfreindre les principes de l'éthique professionnelle et personnelle.

Les participants se scindent alors en deux groupes distincts : c'est à ce stade que nous enseignons – ou passons en revue – les techniques du journalisme en privilégiant les exercices pratiques et en insistant sur l'importance des normes professionnelles les plus élevées. Pour les attachés de presse, nous recourons à des jeux d'entreprise simulant des situations réelles en vue de montrer comment les relations avec les journalistes se façonnent et s'entretiennent.

Il me faut souligner que beaucoup de formateurs des médias pour la région de la CEI que nous sommes n'avaient initialement aucune idée des normes démocratiques du journalisme. La plupart d'entre nous ont étudié dans un *zhurfak* – école universitaire de journalisme – de style soviétique et, après les changements démocratiques intervenus à la fin des années 1980, ont suivi un long chemin de « rééducation » professionnelle. Mes collègues et moi-même ne savons donc que trop bien combien il est difficile pour les journalistes d'aujourd'hui de s'adapter aux pratiques modernes et de se débarrasser des méthodes propagandistes profondément ancrées en eux.

Par ailleurs, même avec la meilleure volonté du monde, les attachés de presse et les porte-parole confessent souvent qu'ils ont le sentiment de ne pas

savoir très bien ce que l'on attend d'eux exactement. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où ces postes sont relativement nouveaux et où leurs responsabilités ne sont pas bien définies. Lors des séminaires, les attachés de presse et d'information tiennent souvent à nous dire que leur vie serait beaucoup plus facile si la participation aux mêmes séances de formation était rendue obligatoire pour leurs propres chefs, qui sont habituellement à la tête d'organismes et d'institutions publics.

Que reste-t-il après les séminaires de formation ? Le plus important, se sont les contacts humains. J'entends souvent les participants dire, lorsqu'ils font leurs adieux, « Vous faites donc partie des gens avec qui on peut parler », « Désormais, je vous appellerai », « Passez me voir pour boire un café ».

Apprendre à écouter et à se mettre dans la peau des autres ne constitue peut être pas un grand exploit en soi, mais pour les participants à nos séminaires, cela marque le point où cesse la confrontation et où commence la coopération.

**Zoya Kazanzhi, d'Odessa, en Ukraine, est diplômée de l'Université d'État de Kiev. Elle a exécuté des programmes d'étude sous les auspices de l'IREX ProMédia, de la Banque mondiale et de la BBC. Elle est coauteur d'un manuel destiné aux professeurs de journalisme et aux formateurs des médias.**

*Plus de 400 journalistes et membres du personnel d'organismes de presse étatiques ont bénéficié des 15 séminaires organisés par le Bureau du Représentant pour la liberté des médias en vue d'améliorer la couverture médiatique des affaires gouvernementales et d'accroître la confiance du public dans les fonctionnaires et les médias. Les séminaires organisés jusqu'ici ont été les suivants :*

- Bakou, Azerbaïdjan : 18-20 juillet 2005
- Sary-Oy, région d'Issyk-Koul, Kirghizistan : 7 et 8 septembre 2005
- Bakou, Azerbaïdjan : 17-19 juillet 2006
- Sébastopol, Kharkov, Donetsk et Odessa, Ukraine : toute l'année 2006
- Kokchetaou, Kazakhstan : 8 et 9 septembre 2006
- Almaty, Kazakhstan : 24 et 25 novembre 2006
- Minsk, Biélorussie : 4 et 5 juin 2007
- Lvov, Ukraine : 11 septembre 2007
- Erevan, Arménie : 19 et 20 septembre 2007
- Douchanbé, Tadjikistan : 11 et 12 décembre 2007
- Tbilissi, Géorgie : 18 et 19 mars 2008
- Och, Kirghizistan : 26 et 27 mars 2008
- Khoudjand, Tadjikistan : 19 et 20 juin 2008

# La lutte pour la liberté en ligne

## Faire face aux tentatives de censurer l'Internet

PAR GRAHAM PATTERSON

« L'Internet interprète la censure comme un dommage et la contourne. »

Cette déclaration osée, pour ne pas dire utopique, et souvent citée a été faite par le militant de l'Internet John Gilmore en 1993, alors que la Toile mondiale commençait juste à prendre son essor. Dans ces premiers jours euphoriques du Web, l'idée que la liberté d'expression était en marche était considérée comme allant de soi. On parlait du principe que les gouvernements qui ne respectaient pas le droit fondamental de l'homme de s'exprimer et d'écrire librement allaient être impuissants face à la propagation larvée de ces valeurs par le biais de l'Internet.

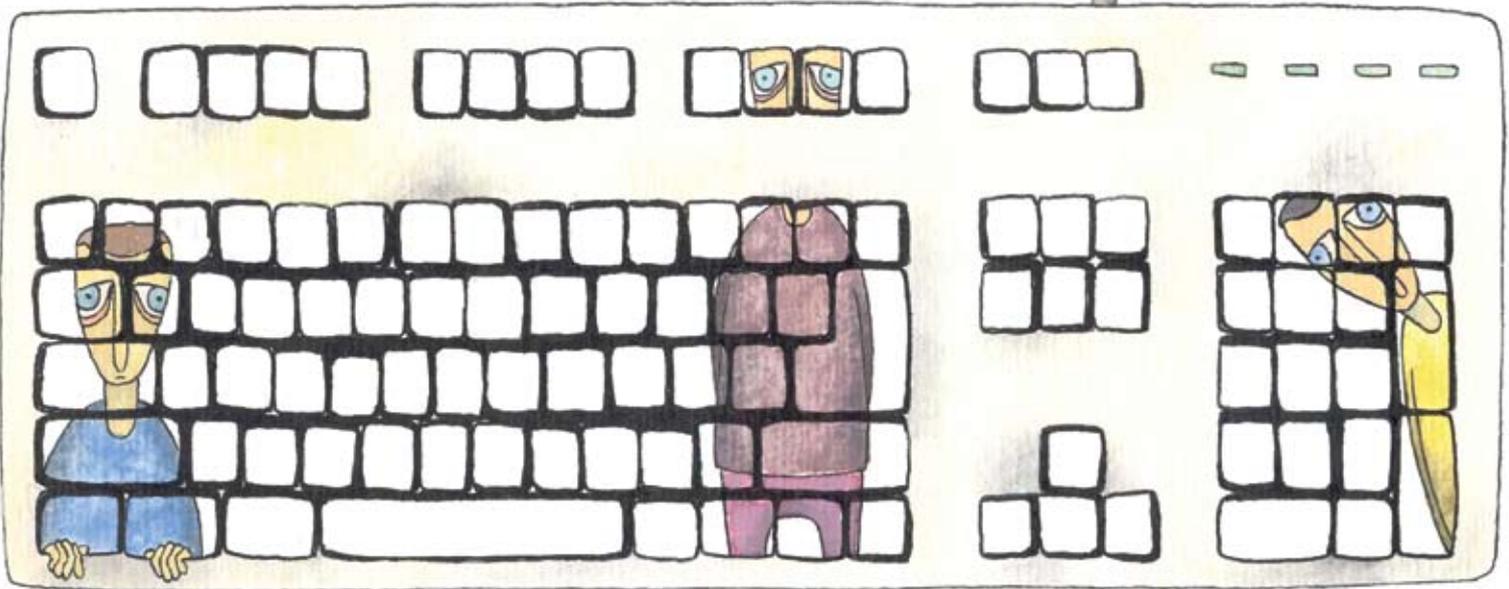


Illustration de Macej Michalski, reproduite avec l'aimable autorisation de Rafal Rohozinski, Groupe SecDev

Mais en dépit de ces chimères des premiers temps, explique Christian Möller, ancien administrateur de projet auprès du Bureau du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, la réalité aujourd'hui est que le filtrage et la censure de l'Internet se portent bien, à la fois dans la région de l'OSCE et en dehors de celle-ci.

« Le filtrage de l'Internet est un phénomène croissant, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest de Vienne », explique-t-il. « Les démocraties occidentales établies filtrent également le contenu de l'Internet. En Allemagne, par exemple, un district a ordonné aux fournisseurs de services Internet d'éliminer par filtrage le contenu d'extrême droite. British Telecom a mis en place CleanFeed, un système qui bloque l'accès à une liste noire de sites pour protéger les enfants de tout contenu sexuel. Les pays d'Asie centrale pratiquant eux aussi le filtrage d'Internet. »

M. Möller indique que le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et son personnel passent régulièrement au crible les règles édictées

par des États pour réguler l'Internet. L'Azerbaïdjan, la Biélorussie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ukraine élaborent actuellement une telle législation.

« Les législateurs sont parfois convaincus de bien faire, » dit-il, « mais comme ils ne saisissent pas entièrement les complexités techniques de l'Internet, ils en arrivent à limiter involontairement la liberté de choix en filtrant ou en bloquant excessivement le contenu. Par exemple, en bloquant un élément de contenu qu'ils considèrent comme indésirable ou choquant, ils peuvent finir par bloquer tout un site Web ou même un domaine entier. »

Arnaud Amoureux, qui a récemment repris les responsabilités de Christian Möller en matière d'Internet au sein du Bureau du Représentant de l'OSCE, cite le cas de la Turquie qui a bloqué à plusieurs reprises YouTube.

M. Möller appelle l'attention sur diverses études montrant que le filtrage de l'Internet aboutit généralement à une combinaison de « surblocage »,

ce qui veut dire que l'on bloque plus de contenu que prévu, et de « sous-efficacité », ce qui veut dire que, ces mesures pouvant être aisément contournées par un internaute moyennement expérimenté, les tentatives de filtrage peuvent s'avérer contre-productives.

Cela dit, ajoute-t-il, les expériences récentes vécues dans des pays ne faisant pas partie de la région de l'OSCE, tels que l'Arabie Saoudite et la Chine, ont montré que l'Internet était tout sauf impossible à censurer. « Nous ne pouvons pas considérer l'Internet comme un mécanisme « auto-guéissant » qui peut, de lui-même, faire échec à la censure ou aux mesures de filtrage. Nous devons promouvoir activement et garantir la liberté des médias sur l'Internet. »

Cela étant, le Bureau du Représentant travaille en partenariat avec l'OpenNet Initiative, un réseau composé des instituts des technologies de l'information des universités de Toronto, de Cambridge et d'Oxford, et de la Harvard Law School. Ce réseau développe des outils logiciels et matériels qui sont capables d'évaluer avec précision le degré de filtrage et de censure de l'Internet dans des pays donnés, y compris les États participants de l'OSCE.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action du Représentant pour la liberté des médias visant à rappeler aux gouvernements que les avantages de l'Internet l'emportent largement sur les dangers d'une utilisation illicite et à les aider à s'acquitter de leurs engagements à l'égard de l'OSCE concernant le libre flux de l'information.

« Il y a bien entendu aussi du contenu illégal, mais la difficulté réside dans le fait de faire la distinction entre les documents qui sont légitimement illégaux partout, tels que ceux concernant la pornographie mettant en scène des enfants, et le contenu « indésirable » dont des gouvernements peuvent tenter d'empêcher la diffusion pour des raisons politiques, » indique Arnaud Amouroux.

Dans certains pays, l'Internet est la seule source d'information pluraliste et indépendante. « La pénétration de l'Internet dans ces pays est peut-être faible, mais il a néanmoins une grande incidence car il constitue la seule source d'information indépendante, » dit-il.

En dernière analyse, la meilleure solution pour contrer le « mauvais contenu » est peut-être celle que le Professeur Frederick M. Lawrence de la Faculté de droit de l'Université George Washington a proposée lors d'une réunion de l'OSCE tenue à Varsovie en 2005 : « L'esprit instruit est le meilleur filtre que l'on puisse imaginer. »

**Graham Patterson est rédacteur de site Web à la Section de la presse et de l'information du Secrétariat de l'OSCE.**

**[www.osce.org/fom](http://www.osce.org/fom)  
<http://opennet.net>**

*Les efforts visant à filtrer ou censurer le flux d'information sur l'Internet ou à recourir à la législation pour empêcher la diffusion de contenu que certains gouvernements peuvent considérer comme indésirable vont à l'encontre de plusieurs engagements de la CSCE/OSCE en matière de liberté d'information, qui datent de l'Acte final d'Helsinki.*

*Dans le document de clôture de la Réunion de suivi de la CSCE, tenue à Vienne en 1986-1989, il était noté que les États participants « utiliseront toutes les possibilités qu'offrent les moyens modernes de communication, y compris la câble et les satellites, de diffuser plus librement et plus largement des informations de toute nature. »*

*Au cours de la Conférence sur la dimension humaine de la CSCE qui s'est tenue à Copenhague en 1990, il a été réaffirmé que « toute personne a droit à la liberté d'expression, y compris le droit de communiquer. Ce droit comprend la liberté d'exprimer des opinions ainsi que de recevoir et de transmettre des informations et des idées, sans ingérence de la part des autorités publiques et sans considération de frontières. »*



Illustration de Macej Michalski, reproduite avec l'aimable autorisation de Rafal Rohozinski, Groupe SecDev

*Forum de l'ONU sur la gouvernance de l'Internet : perspectives d'avenir ?*

Le Bureau du Représentant pour la liberté des médias est l'un des cofondateurs de la « coalition dynamique » sur la liberté d'expression et la liberté des médias en ligne. Cette structure informelle, créée dans le cadre du Forum de l'ONU sur la gouvernance de l'Internet, vise à placer les questions relatives à la liberté des médias au premier rang des préoccupations internationales. Les autres participants sont, entre autres, Amnesty International, Reporters sans frontières et le Conseil de l'Europe.

# Publications relatives à l'Internet

Le Bureau du Représentant pour la liberté des médias a publié depuis 2003 une série de publications mettant en lumière les bonnes pratiques dans le domaine de la liberté d'expression sur l'Internet.

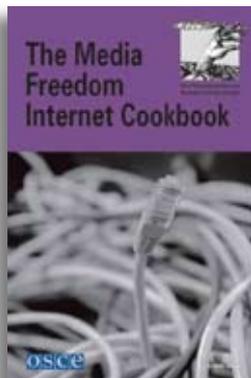


## Governing the Internet : Freedom and Regulation in the OSCE Region

Juillet 2007, 231 pages. Publié sous la direction de Christian Möller et d'Arnaud Amouroux

Études de cas dans la région de l'OSCE tout entière sur la façon dont les gouvernements, la société civile et l'industrie des télécommunications peuvent coopérer dans le domaine de la gouvernance de l'Internet.

Source : Atelier d'experts sur la gouvernance de l'Internet dans la région de l'OSCE, organisé dans le cadre du *Forum des droits sur l'Internet*, Paris, 15 décembre 2006

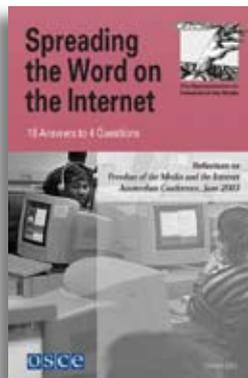


## The Media Freedom Internet Cookbook

Décembre 2004, 276 pages. Publié sous la direction de Christian Möller et d'Arnaud Amouroux

Recommandations et meilleures pratiques complétées par des articles d'experts dans les domaines suivants : législation et compétence ; autorégulation, corégulation et régulation par l'État ; discours inspiré par la haine sur l'Internet ; enseignement et développement des connaissances sur l'Internet ; accès aux réseaux et à l'information ; et futurs défis de la société de l'information.

Source : deuxième Conférence de l'OSCE sur l'Internet tenue à Amsterdam, les 27 et 28 août 2004

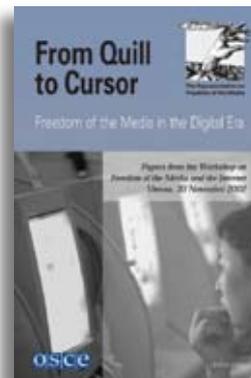


## Spreading the Word on the Internet

Septembre 2003, 226 pages. Publié sous la direction de Christiane Hardy et de Christian Möller

Articles sur la situation en ce qui concerne la liberté des médias et de l'Internet dans la région de l'OSCE ; régulation des réseaux décentralisés ; cadre technique et économique ; liberté des médias sur l'Internet ; et garantie de la liberté des médias sur l'Internet dans la région de l'OSCE.

Source : première Conférence de l'OSCE sur l'Internet tenue à Amsterdam, les 13 et 14 juin 2003



## From Quill to Cursor : Freedom of the Media in the Digital Era

Janvier 2003, 118 pages

Série d'articles rédigés par des experts sur le thème de la liberté des médias à l'ère numérique.

Source : Atelier sur la liberté des médias et de l'Internet, Vienne, 30 novembre 2002

[www.osce.org/fom/publications](http://www.osce.org/fom/publications)

## Maintenant disponible : Le Guide pratique de l'autorégulation des médias

Avril 2008, 100 pages. Anglais, français et russe. Dirigé par Adeline Hulin et Jon Smith, publié par Miklós Haraszti, Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias. Financé par les Gouvernements français, allemand et irlandais.

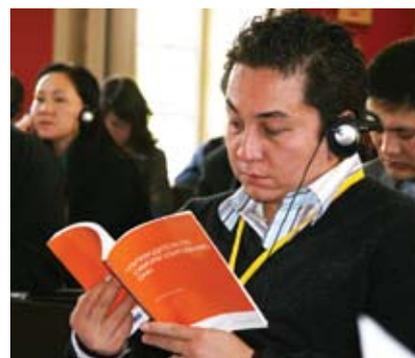
Quelles devraient être les directives déontologiques pour les reportages sur le terrorisme ? À quel type de sanctions une instance d'autorégulation devrait-elle recourir ? Quels défis l'Internet pose-t-il pour l'autorégulation des médias ? Quelles sont les tâches d'un conseil de presse ? Quels sont les critères de recrutement d'un médiateur ?

Des experts et membres réputés de la profession répondent de façon claire et concise à ces questions et à d'autres dans *Le Guide pratique de l'autorégulation des médias*, dernière publication en date du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias.

Le Guide explique les mérites de l'autorégulation des médias et comment établir un code de déontologie des journalistes, des instances d'autorégulation, un conseil de presse et un poste de médiateur. Des études de cas décrivent comment des instances d'autorégulation ont réglé des plaintes allant de l'atteinte à la vie privée à une inexactitude sur un site Web.

Présentant la publication lors du Forum régional eurasiatique pour le développement des médias qui s'est tenu à Paris à la mi-avril, le « chien de garde » des médias de l'OSCE Miklós Haraszti a déclaré : « J'espère que ce guide pratique encouragera le développement de mécanismes d'autorégulation des médias, haussera la qualité et les normes du journalisme et contribuera ainsi à améliorer la liberté des médias. »

Il a cependant appelé l'attention sur le fait que la retenue des journalistes devait être précédée et accompagnée de retenue de la part des gouvernements lorsqu'ils s'occupent de questions relatives aux médias. C'est la raison pour laquelle ce guide est destiné non seulement aux journalistes, aux rédacteurs, aux éditeurs et aux étudiants en journalisme, mais aussi aux représentants de gouvernements.



Paris, le 17 avril. Le *Guide pratique de l'autorégulation des médias* a été lancé dans le cadre du Forum régional eurasiatique pour le développement des médias, qui a réuni 130 participants.